



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33058

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la diminution des moyens accordés à l'enseignement de la langue d'oc. En effet, depuis quelques années, on assiste à une diminution des postes d'enseignants de la langue d'oc dans les écoles associatives occitanes du sud de la France. Le nombre de postes mis à leur disposition est passé de 12 pour l'année scolaire 2000-2001 à 2 pour 2005-2006, alors qu'il s'agit de couvrir 7 rectorats et 17 départements. Cette évolution risque de nuire à la transmission de la langue d'oc, alors que les langues régionales bénéficient d'une reconnaissance et d'une protection au niveau européen. En conséquence, il souhaite savoir quelle politique le Gouvernement entend mener pour sauvegarder et développer notre patrimoine linguistique.

Texte de la réponse

Au cours de ces dernières années, le ministère chargé de l'éducation nationale a porté un vif intérêt à la sauvegarde et au développement de l'enseignement des langues régionales. Depuis huit ans, l'effort consenti a été important puisque pour la période comprise entre les rentrées 2000 et 2008, le ministère a délégué aux académies concernées un total de 186 ETP supplémentaires pour la contractualisation de classes des écoles privées relevant des divers réseaux de langues régionales (ABCM pour l'alsacien, Seaska pour le basque, Diwan pour le breton, La Bressola pour le catalan et Calendretas pour l'occitan). Sur ce total, la confédération Calendretas a reçu 48 ETP. Cela constitue un effort important compte tenu du contexte budgétaire et des retraits de moyens opérés depuis quelques années sur l'ensemble des établissements d'enseignement privés sous contrat. S'agissant de la rentrée 2009, les demandes présentées par les écoles de langues régionales sont actuellement étudiées de manière très attentive.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33058

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8939

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2580